

DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

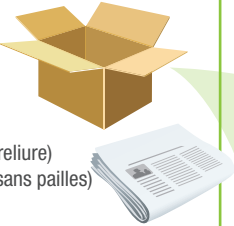
BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES

PÊLE-MÊLE DANS LE BAC

✓ PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans pailles)



✓ PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros :



- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)

✓ MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudrons

✓ VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Papiers et cartons souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles de gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.

BAC NOIR

Seuls les déchets ultimes (qui n'ont aucun potentiel de recyclage ou de valorisation) devraient se retrouver dans le bac noir.

✗ MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles de gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, herbes de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

BAC BRUN

MATIÈRES ORGANIQUES

EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER SEULEMENT

✓ RÉSIDUS ALIMENTAIRES

comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table

- Nourriture (cuite, crue, avariée)
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farines et sucre
- Produits laitiers, friandises et confiseries, café (grains, marcs et filtres)
- Coquilles de crabe et homard, coquilles d'œuf, écailles de noix
- Sachets de thé et tisane, viandes, poissons et os, nourriture pour animaux

✓ PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- Assiettes ou verres de carton souillés, cartons souillés d'aliments (pizza, etc.)
- Essuie-tout, papier mouchoirs et serviettes de table souillées

✓ RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes, résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retables de haies et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois, petites branches (diamètre inférieur à 1 cm, non attachées et d'une longueur maximale de 60 cm), plantes d'intérieur

✓ AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litière de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Aucun sac de plastique qu'il soit biodégradable ou compostable dans le bac roulant brun
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, piles, pesticides, engrais) et pneus
- Matières recyclables (papier et carton propre, contenants de verre, plastique et métal)
- Matériaux de construction, vitre, verre et métal, tapis, moquette
- Couches, produits hygiéniques (tampons sanitaires et serviettes hygiéniques) et médicaments, papier ciré, soie dentaire, cire et gomme à mâcher
- Sacs d'aspirateur et leur contenu, charpie de sècheuse et feuilles de sèche-linge
- Feuilles jetables de balai (type Swiffer), animaux morts
- Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- Plantes exotiques envahissantes (berce du Caucase, renouée japonaise, phragmite, salicaire pourpre), roches, cailloux et pierres, bouchons de liège
- Tapis, moquette

RÈGLES À SUIVRE

Les bacs bruns, verts ou noirs contenant des MATIÈRES REFUSÉES **ne seront pas vidés** et les matières à l'extérieur des bacs **ne seront pas ramassées**.

Vos surplus de MATIÈRES RECYCLABLES **seulement** peuvent être apportés à l'écocentre.

CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement. Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les poignées et les roues doivent être orientées vers la rue afin de faciliter le travail de l'entrepreneur.

EN HIVER

Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

2018

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS



NOTRE TERRITOIRE
POLICE Avenir

MRC DES
LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR
LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | MONTCALM
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819 324-5678 poste 4238

TRAINDEVIEDURABLE.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2018 - VAL-DAVID

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
28	29	30	31				25	26	27	28				29	30	31					26	27	28	29	30	31	

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7						1		1	2	3	4	5	6	
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
25	26	27	28	29	30	31	29	30						23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5					1	2					1	2	3							1	
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	

LÉGENDE



DÉCHETS SOLIDES



MATIÈRES RECYCLABLES



MATIÈRES COMPOSTABLES

COLLECTE DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

SECTEUR 1: LUNDI

SECTEUR 2: MARDI

SECTEUR 3: MERCREDI

COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

SECTEUR EST : JEUDI

SECTEUR OUEST : VENDREDI

Pour le **vendredi**, les rues suivantes sont incluses, la route 117 des deux côtés, le secteur Air-Pur, le secteur de la rue du Centre, le chemin de la Rivière (au nord du Parc des Amoureux), la rue Xavier, Blondin, Christian, Lavalée, Riverside, île, Merette, Dinandier, Pilon, Raymond, Michaud, Dubois, Gaston, Beauséjour, Buchanon.

Consultez le site de la Municipalité au valdavid.com pour connaître votre secteur de collecte.

SECTEURS

SECTEUR 1

- Secteur Doncaster
- Secteur Boisés-Champêtres et Montée Gagnon
- Secteur Lac Doré et Dion
- Mont-Plante

SECTEUR 2

- Secteur rue du Centre
- Secteur Air-Pur
- Rue Jean-Baptiste-Dufresne / Le Villageois / Prédéal-Trudeau
- Secteur chemin de l'île
- Secteur Ermitage, route Morin
- Route 117
- Secteur Val-David-en-Haut / Vallée-Bleue / Le Familiale
- Secteur Mont-Vert

SECTEUR 3

- Domaine Chanteclair
- Secteur des rues Wilfrid / Marie-Anne / Trudeau / Roland
- 10e rang
- Secteur Lac Paquin
- rue de l'Église

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE
RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)*

Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombonnes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.

* Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, bardeaux d'asphalte, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, bains, éviers, toilettes, etc.



APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES

Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.



MEUBLES

Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)



OBJETS DIVERS

BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.



RÉSIDUS VERTS

ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.

Feuilles mortes, tiges et brindilles.



MATIÈRES RECYCLABLES

Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.



PNEUS ET BATTERIES D'AUTO

Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.
Preuve de résidence exigée.

Heures d'ouverture variables à vérifier
auprès de votre municipalité
ou

TRAINDEVIEDURBLE.com

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

C'est un centre de récupération où vous pouvez vous départir écologiquement des matières non acceptées dans la collecte des matières résiduelles.

Service gratuit pour les résidents de la MRC des Laurentides.

éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

HORAIRE

(Sujet à changement)

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

1710, rue Principale

ÉTÉ (9 avril au 15 septembre 2018) :

Lundi au vendredi de 9h à 16h30

HIVER (3 janvier au 7 avril 2018 et 18 septembre au 29 décembre 2018) :

Mardi au vendredi de 9h à 16h30

Toute l'année : Samedi de 9h à 15h

UN PROBLÈME ?

Pour un problème avec la collecte, pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez votre municipalité au 819 324-5678 poste 4238.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Saviez-vous qu'approximativement 1280 tonnes de déchets domestiques, 548 tonnes de matières recyclables et 82 tonnes de matières organiques ont été collectées dans votre municipalité* ?

*Statistiques MRCL 2016